



Envoyé en préfecture le 31/08/2023

Reçu en préfecture le 31/08/2023

Publié le 1/9/23

ID : 031-213104219-20230830-DEC2023_40-AR



Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2023-40 PORTANT DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA REGION Travaux Géothermie ALAE

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à demander à tout financeur, l'attribution de subventions en application du 26°) de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune, après avoir fait réaliser une étude de faisabilité souhaite réaliser les travaux pour installer une géothermie par sonde pour le futur bâtiment des ALAE du groupe scolaire Jean Jaurès ;

Considérant que La REGION peut attribuer une subvention pour les travaux pour une géothermie sur sonde.

DECIDE :

Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret sollicite La REGION pour l'attribution d'une subvention pour les travaux pour une géothermie sur sonde

Devis GCM 230100046 Ind.C du 07/03/2023 :	101 709.50 €
Taux de subvention demandé :	50 %
Montant de subvention demandé :	50 854 75 €

Article 2 :

Le Maire et le comptable public assignataire de Muret seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera notifiée à Mme la Présidente de La REGION.



Envoyé en préfecture le 31/08/2023

Reçu en préfecture le 31/08/2023

Publié le 11/9/23

ID : 031-213104219-20230830-DEC2023_40-AR



Article 4

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 30 août 2023.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

